

24 Septembre 1980

4057/16.04.21/8/MDC

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

Contribution au STP
pour 1980,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda en vous demandant de bien vouloir verser le montant de 432.607 FCFA (Quatre Cent Trente deux mille six cent et sept) au compte n° 500-510/U auprès de l'Union Sénégalaise de Banque à Dakar (Sénégal), ouvert au nom du Secrétariat Technique Permanent des Conférences Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (S.T.P.).

Il s'agit de la contribution de la République Rwandaise audit Secrétariat pour les années de 1979 (282.812 FCFA) et pour l'exercice 1980 (149.795 FCFA) suivant lettre n° 09.05/36 du 25 août 1980 du Ministre de l'Education Nationale.

FR. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise **KIGALI**
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale **KIGALI**
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports **KIGALI**

NSENGIYUMVA Joseph
Directeur Général



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

N. réf. :

V. réf. :

Objet :

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA A KIGALI

Il y a lieu de verser le montant de 432.607 FCFA (193.894 FFW) au compte n° 900-910/U auprès de l'Union Sénégalaise de Banque à Dakar (Sénégal), ouvert au nom du Secrétariat Technique Permanent des Conférences ministérielles de l'Education de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (S.T.P.J.S.P.E.F.).

Ratif : Il s'agit de la contribution de la République Rwandaise audit Secrétariat pour les arriérés de 1979 (282.812 FCFA) et pour l'exercice 1980 (149.795 FCFA) suivant lettre n° 09.03/3842 du 25 août 1980 du Ministre de l'Education Nationale.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUATRE CENT TRENTA DEUX MILLE SIX CENT ET SEPT FCFA.

Kigali, le 24 Septembre 1980

MUGIRANEZA Vincent

Directeur des Missions Diplomatiques
et Consulaires

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

---:---

N° 0015

N° _____/STP.

Secrétariat Technique Permanent
Banque U.S.B. 500-510/U
DAKAR.

A traiter par Jeunesse
Date entrée : 9/8/81
N° Classement : 504/12-04

Bruxelles le 02.02.81

Le Ministre de la Com-
munauté française de la
Belgique Président en
exercice de la CONFESJES.

*Dispositif
12.2.81*
*nous avions déjà émis
cette remarque 24/02/81*

Monsieur le Ministre,

Suite aux résolutions N°s 80-01 et 80-02 de la réu-
nion du Comité Paritaire tenue le 15 octobre 1980 à LIEGE,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un relevé des
contributions des sommes dues par les pays membres au budget
de fonctionnement du S.T.P.

Je vous saurais gré des instructions que vous voudrez
bien donner à vos services compétents pour le règlement rapide
desdites sommes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
ma considération distinguée.

Monsieur le Ministre, Char-
gé de la Jeunesse et des
Sports du Rwanda BP. 1044
KIGALI.

gvl
M. HANSENNE

*Pauline: Il y aurait une lettre du Rinfon
au Rinfon lui demandant de
régler ces arriérés. Ne la chercher.
17/2/81*

*OK. Vm
27/2/81*

M.N.D/r.B

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EUDCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
B.P 3220 - 3314-DAKAR

TABLEAU SYNOPTIQUE

Sommes dues par les pays membres au titre des cotisations
annuelles en Francs CFA.

Pays membres	Sommes dues au 12/11/80	Contribution 1981	Total Sommes dues	Observations
Belgique	3.349.513	4.985.360	8.334.873	
Bénin	Néant	644.042	644.042	Pays en
Burundi	660.157	644.042	1.304.199	voie de
CANADA				développe-
Gt Fédéral	néant	7.704.648	7.704.648	ment 0,4%
Gt Québec	néant	7.704.648	7.704.648	du Budget
Cameroun	26.266	644.042	670.308	+ 1% pour
Côte d'Ivoire	277.947	644.042	921.989	le renouvel-
Congo	401.476	644.042	1.045.518	lement du
Centrafrique	149.795	644.042	793.837	matériel.
Djibouti	néant	644.042	644.042	
France	néant	20.394.655	20.394.655	
Gabon	néant	644.042	644.042	
Haïti	néant	644.042	644.042	
Haute-Volta	néant	644.042	644.042	
Le Maurice	30.837	644.042	674.879	
Iles Comores	506.476	644.042	150.518	
Luxembourg	néant	906.430	906.430	
Madagascar	628.157	644.042	1.272.199	
Mali	néant	644.042	néant	
Niger	131.862	644.042	775.904	
Rwanda	304.455	644.042	948.497	
Seychelles	149.795	644.042	793.837	
Tchad	854.981	644.042	1.499.023	
Togo	478.535	644.042	1.122.577	
Zaïre	660.157	644.042	1.304.199	
Sénégal : émoluments du personnel de direction et charges pertinentes au logement du S.T.P. : 17.000.000 F CFA.				
Totaux	8.610.049	54.576.580	63.186.629	

Pour approbation
le 13.2.1981

Canyange

Le Minaret a recommandé
écrit au Minaret pour
que ce dossier régularise
le dossier CONFÉJES-CONFÉJEN.
J'ai demandé qu'on aille
chercher copie de la lettre
au Minaret si nous n'avons
pas de copie nous réservée.
Monsieur le Directeur Général des Affaires
Administratives
du Ministère des Affaires Étrangères et
de la Coopération - Kigali.

24/2/81 Référence faite à la lettre no 09.02/5793
du 14/11/1980 émanant du Ministre de L'Éducation Nationale
dont une copie m'a été réservée et relative à la réunion du
Comité Paritaire des Conférences des ministres de L'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française,
tenue à Liège le 15 octobre 1980, j'ai l'honneur de vous
faire part des observations suivantes:
Lors de la Conférence des ministres de L'Éducation tenue
en Avril dernier à Kigali, le Rwanda s'est empressé de
payer 128.152 CFA sur les 432.604 CFA d'arriérés dus
à la conférence soit 30%.

Le Rwanda qui essaie d'être à jour dans ses différentes
contributions au sein des organismes dont il est membre
devrait faire un effort pour s'acquitter de cette modique
somme de 121.482 Fms pour ne pas être considéré
comme irrégulier au sein des conférences ministérielles
de L'Éducation, de la Jeunesse et des Sports des pays
d'Expression Française.

M. Jeune Sports
NORALISE A.

C. P. I. : - GÉRAL MRND
- Ministre (Tous)

Pour approbation
le 5.2.1984

Kanyang

Approuvé
16.2.84

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
Kigali.

Auteur

Informez-vous auprès du
Ministère et savoir quel est
le service qui s'occupe des
contributions aux organisations
internationales et adressez lui
la lettre et non au Secrétaire d'Etat.

Monsieur le Président,

● 5793 du 14/11/1980 émanant du Ministre de l'Education
Nationale ^{dont une copie m'a été réservée et} relative à la réunion de Comité Paritaire
des Conférences des Ministres de l'Education, de la Jeunesse
et des Sports des pays d'expression française, tenue à
Liege le 15 octobre 1980, j'ai l'honneur de vous faire
part des observations suivantes:

Lors de la conférence des ministres de l'Education tenue
en AIMP dernier à Kigali, le Rwanda s'est empressé
de payer 128.152 CFA sur les 432.607 CFA d'arriérés
dûs à la conférence soit 30%.

Le Rwanda qui essaie d'être à jour dans ses différentes
contributions au sein des organismes dont il est membre,
devrait faire un effort pour s'acquitter de cette modique
somme de 121.782 Francs pour ne pas être considéré comme
irrégulier au sein des ~~Conférences~~ ~~Ministérielles~~ ~~Tableaux~~
~~Synoptique des estimations annuelles~~ Conférences Ministérielles
de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mon profond respect et plus haute considération.

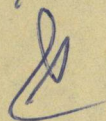
C.P.I.: GENERAL MAND
- MINISTRE (TOUS)

M. Jeanesports,
NSEKALISE A.

Madame KANYANGÉ

Vois les avis du Directeur Général
et du Ministre et agit en
conséquence.

20/1/1981.-



à Présirép

CP1 - SEGERAL RAND

- MINISTRE (tous)

AVIS

Le Rwanda qui essaie d'être à date dans ses différentes contributions (cotisations) au sein des organismes dont il est membre, devrait faire un effort pour s'acquitter de cette modique somme de 304.455 CFA soit 121.782 Fw pour ne pas être considéré comme irrégulier au sein de la Confes - Confemen - (Cf. Tableau Synoptique des Cotisations annuelles)

Lors de la Conférence des Ministres de l'Éducation tenue en Avril dernier à Kigali, le Rwanda s'est empressé de payer 128.152 CFA sur les 432.607 CFA d'arriérés dus à la Conférence, soit 30%. Il est à se demander si le Trésor ne pourrait plus trouver les 121.782 Fw qui restaient pour effacer tous les arriérés.

Jumars
26/01/87

in
26/01/87

13/1/87

DIV. ENCADREMENT
26.1.81

Conférence des Ministres de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports qui s'est tenue à Liège le 15 octobre 1980.

Pour Transmission

le 17.12.80
Kanyange

SYNTHESE.

MINISTRE DE LA JEUNESSE

B.P. 104 KIGALI

Sur invitation du Secrétaire Général du Secrétariat Technique Permanent, Le Ministre Rwandais de l'Education National, Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'expression Française, membre de droit du comité Paritaire, a participé aux travaux de la réunion du comité Paritaire le 15 octobre 1980 à Liège.

I Réunion du Comité Paritaire.

La réunion du Comité Paritaire qui a lieu chaque année, a pour mission l'examen des projets de budgets présentés par le Secrétaire Technique Permanent en vue de son fonctionnement.

Le Comité Paritaire est constitué par les Deux Présidents en exercice, de la CONFEMEN et de la CONFESJES, Les Représentants des pays développés, membres des 2 conférences, C-à-d. La Belgique, le Canada, Canada-Québec, la France et le Luxembourg, les représentants des cinq pays des 19 pays en voie de développement, membres des deux conférences qui se remplacent par ordre alphabétique et le Secrétaire Général du S.T.P.

En présentant le Projet de Budget, le Secrétaire Général du S.T.P fait remarquer que le budget proposé diffère de celui de l'exercice en cours, du fait de l'augmentation de 7 à 15 % prévue pour les salaires des agents de S.T.P., de l'inclusion du budget remanié du conseil permanent de la médecine qui se veut autonome et du renouvellement du matériel d'impression anciennement offert par l'ACDI.

Cette présentation a été suivie par une discussion. Le projet fut examiné partie par partie : fonctionnement, médecine sportive et matériel d'impression. Ainsi les Budgets votés par le Comité Paritaire se présentent comme suit :

1. Budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent : 41.296.455 CFA
2. Budget du Conseil Permanent de la Médecine du Sport : un forfait de 2.125.000 CFA
3. Somme pour l'achat du matériel d'impression: 8.611.000 CFA

qui sera une contribution spéciale des pays en voie de développement.

II Visite du Ministre à la Haye.

L'objet de la visite du Ministre de l'Education Nationale à la Haye était en relation avec les résultats de la dernière mission d'évaluation du Projet "Inspection-Guidance et Formation des maîtres de l'ERAI en travaux pratiques".

Aussi l'objectif était de relever toute équivoque et proposer deux alternatives portant sur la possibilité de rendre le projet plus opérationnel :

- 1) Continuer l'action entreprise dans le cadre d'Inspection Guidance et de la Formation permanente des maîtres par des séminaires régionaux avant de procéder à l'évaluation globale post-opérationnelle de la 1ère phase du projet qui prend fin avec décembre 1981.
- 2) Réorienter d'ores et déjà le projet vers la programmation de l'enseignement rural et artisanal intégré et le recyclage des maîtres de l'ERAI en collaboration avec les autres aides bilatérales ou multilatérales.

.../...

Prote explicite aux
autorités compétentes
SHP
12/12/1981

Après discussion, les autorités néerlandaises ont marqué un avis favorable à la continuation du projet entrepris dans le cadre de l'enseignement rural et artisanal intégré. Elles sont d'accord avec sa réorientation selon la proposition du Minéduc et faire savoir sa ~~proposition~~ proposition définitive dans 2 mois.

III Visite du Ministre au Ministre Belge de la Coopération.

L'entretien du Ministre de l'Education Nationale avec le Directeur Général de l'Administration à l'A.G.C.D. et du Conseiller à l'A.G.C.D. entourés de leurs collaborateurs, a porté sur les points suivants :

- Les livres de Français sans Frontières (2e partie)
- Le Personnel de Coopération
- Les bourses d'études
- Logements des professeurs à la Faculté de Médecine.

1° Livres de Français sans Frontières

Avec la réforme scolaire en cours, il a été décidé que les cours de "Français sans Frontières" anciennement donnés au Tronc commun, seront donnés aux enfants des classes de 7e et de 8e années primaires; la 1ère partie de ce cours a été livrée à temps et est en application en 7ème année tandis que la 2e partie, destinée à la 8e année se fait trop attendre.

2° Personnel de Coopération

Le processus en cours permettra, toute restriction budgétaire gardée, de recruter 7 unités nouvelles sur 13 promises lors de la dernière commission technique ^{mixte} visite pour l'enseignement de, il s'agit de :

- 1 licencié en Psycho-Pédagogie pour l'I.P.N.
- 3 Unités pour le B.P.E.S.
- 2 Infirmières pour Kabgayi et Rwamagana
- 1 A2 Mécanicien pour l'ETO
- 1 Planificateur pour le Ministère déjà en place.

Les économistes ne seront pas recrutés et les mutations ne sont plus possibles étant donné que les Intéressés se sont désistés après être contactés. Il faudra par ailleurs se prononcer sur les dossiers des deux médecins proposés pour la Faculté de Médecine.

Docteur Tony METZ - Médecin Interniste

Docteur Walter MEYSKENS-Pédiatre.

Pour la dentisterie, poste non prévu mais à pourvoir urgentement, vu qu'il n'y a pas un dentiste à l'hôpital universitaire de Butare, il y a lieu de demander au dentiste du centre Hospitalier de Kigali, d'aller prêter quelques heures de cours à la Faculté de médecine et de pratique à l'hôpital Universitaire.

3° Bourses d'Etudes.

Au volet "bourses d'études" le Minéduc s'est étonné de l'ampleur avec laquelle le quota de bourses réservées au Rwanda diminue, passant de 40 en 1979 à 37 en 80 et à 25 en 81/82. La partie belge a fait savoir que ceci est dû aux crédits que diminuent suite à l'index du coût de vie qui monte en Europe.



4° Logement des Professeurs à la Faculté de Médecine.

MINISTRE DE LA JEUNESSE

Suite aux derniers pourparles sur la Faculté de Médecine, il était attendu que la Belgique construirait 6 logements pour les professeurs. La partie belge a fait savoir que si les fonds pouvaient se libérer, elle considère que la priorité absolue doit être réservée à la construction du pavillon de la médecine interne, dont les conditions actuelles de travail ne sont pas acceptables, par rapport aux logements des médecins.

IV Projet de Budget - Exercice Financier 1981.

! TITRES	! INDICATIONS	! VOTE 1980	! MESURES NOUVELLES	! PREVUE 1981
! I	! Personnel	! 15.409.286	! 2.426.369	! 17.835.655
! II	! Fonctionnement	! 6.469.000	! 270.000	! 6.739.000
! III	! Matériel	! 700.000	! Néant	! 700.000
! IV	! Mission	! 10.142.000	! 1.225.000	! 11.367.200
! V	! Transport	! 3.129.000	! 955.500	! 4.084.500
! VI	! Relations Publiques	! 500.094	! 70.006	! 570.100
! TOTAL	!	!	!	! 41.296.455
!	!	!	!	!

*Budget Conseil Permanent Médecine du Sport

-Fonctionnement :2.730.000
 -Missions :3.760.000
 - Total :
 6.480.000 FCFA.

.../...

* Budget du Bulletin de Liaison du Secrétariat

Technique Permanent

Impression : 1.750.000
Frais d'expédition : 150.000
T O T A L : 1.900.000 F CFA

Pour les 3 numéros prévus pour l'année 1981 :

1.900.000 X 3 = 5.700.000 F CFA

* Budget du Secrétariat Technique Permanent

Matériel à renouveler pour l'atelier du Secrétariat Technique permanent
= 11.111.000 F CFA

V. Résolutions de la Réunion du Comité Paritaire

Résolution N° 1 :

Le Comité Paritaire des Conférences Ministérielles de l'Education de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réuni à Liège le 15 Octobre 1980.

- ARRETE le budget de Fonctionnement de 1981 à la somme de Quarante Cinq Millions Trois Cent Vingt et Un Mille Quatre Cent Cinquante Francs CFA.

- MAINTIENT le barème des contributions :

FRANCE	45%	
CANADA		
Gouvernement Fédéral	17%	!
Gouvernement Québec	17%	!
Belgique	11%	
Luxembourg	2%	
Pays en voie de développement	0,4%	

- FIXE une contribution exceptionnelle de 1% à chaque pays membre en voie de développement pour le Renouvellement du matériel dont le budget annexé est arrêté à la somme de Huit Millions Six Cent Onze Mille Francs CFA.

- SOUHAITE que les Etats membres s'aquittent de leurs contributions ^{annuelles} ~~annuelles~~ au plus tard à la fin du premier semestre de l'année d'exercice.

Résolution N° 2 :

Le Comité Paritaire mandate les Présidents en exercice de la CONFETES et de la CONFEMEN pour solliciter auprès du Gouvernement SENEGALAIS l'exonération des frais de douane relatifs à l'acquisition du matériel technique et d'équipement.

Avis et Considérations

Ce rapport quant à la réunion du Comité Paritaire, la visite à la Haye, la visite au Ministère Belge de la Coopération en ce qui concerne notamment le personnel coopérant, les bourses et les logements, est complet et ne nécessite pas des avis et considérations.

Un seul problème peut être posé au sujet des livres "Français sans Frontière" (2e partie) réservés à la 8e année, qui n'ont jamais été donnés.

1. Lors de la réunion des chefs d'établissements de l'Enseignement Secondaire, il a été assuré qu'à l'issue de la 8e année les élèves auront un niveau égal à celui du Tronc Commun. On s'est convenu aussi que l'examen de sélection aura lieu au courant du 2e trimestre.
2. En ce qui concerne ce niveau, beaucoup de choses démontrant qu'il sera très bas compte tenu du manque de matériel divers dont ces livres notamment et les enseignants n'ont jamais cessé de le faire remarquer. Chacun se débrouille de sa façon.
3. Dans ces conditions, on peut se demander si les planificateurs en tiendront compte lors de l'élaboration des examens de sélection, sinon un bon nombre de jeunes risquent d'en être victimes.
4. Même pour les jeunes qui réussiront, la 1ère année de l'Enseignement Secondaire réformé sera très dure. Il faudrait penser déjà aux professeurs très compétents et beaucoup de matériel approprié pour le rattrapage.

Kanyanez Anne-Marie
Kigali le 3.12.1980
[Signature]

G.J./rw.r.
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Kigali, le 14/11/1980

N° 09.02/ 5793

A traiter par Jeunesse
Date entrée : 20/11/80
N° Classement : 85.66/42

avis et considérations
20/11/1980
Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de la mission que j'ai conduite à la réunion du Comité Paritaire des Conférences des Ministres de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, tenue à Liège le 15 octobre 1980!

Vous en souhaitant bonne réception, je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de ma plus haute considération.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale.

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.
KIGALI.
- Monsieur le Ministre (Tous)
KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cabinet du Ministre.

CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

Réunion du Comité Paritaire

Liège, 15 Octobre 1980.

R A P P O R T D E M I S S I O N

KIGALI, NOVEMBRE 1980.

R A P P O R T D E M I S S I O N

CONFERENCES DES MINISTRES DE L'EDUCATION

ET DE LA

JEUNESSE ET DES SPORTS.

(Réunion du Comité Paritaire)

Liège, 15 octobre 1980.

COMPOSITION DE LA DELEGATION RWANDAISE

La délégation rwandaise à la réunion du Comité
Paritaire était composée de :

- Son Excellence Monsieur MUTEMBEREZI Pierre-Claver
Ministre de l'Education Nationale,
Chef de délégation;
- Monsieur GASARASI James
Directeur Général des Etudes et Recherches Pédagogiques.

x

x

x

S O M M A I R E

0. Emploi du temps	1
1. Rapport de la réunion du Comité Paritaire	2
2. Visite de travail du Ministre à la Haye	6
3. Visite du Ministre au Ministère Belge de la Coopération	8
4. Projet de Budget	11
Annexes	27
1. Résolutions du Comité Paritaire	1.1
2. Lettre au Premier Ministre de la République du Sénégal	2
3. Tableau Synoptique des contributions des Etats membres	3.1
4. Projet de réorientation du Projet "Inspection - Guidance et Formation Permanente des maîtres des travaux pratiques de l'E.R.A.I."	4.1

REUNION DU COMITE PARITAIRE

Par sa lettre n° 00182 du 27 août 1980 Monsieur Amadou SAMB, Secrétaire Général du Secrétariat Technique Permanent (S.T.P.) invitait le Ministre Rwandais de l'Education Nationale, Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'expression Française (CONFEMEN) membre de droit du Comité Paritaire, à venir participer aux travaux de la réunion du Comité Paritaire prévue le 15 octobre 1980 à Liège.

La réunion du Comité Paritaire, instituée conjointement par la Conférence des Ministres de l'Education et celle des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression Française (CONFESJES) a lieu chaque année et a pour mission l'examen des projets de budgets présentés par le Secrétariat Technique Permanent (S.T.P.) en vue de son fonctionnement.

~~Sont~~ membres du Comité Paritaire les deux Présidents en exercice, celui de la CONFEMEN et celui de la CONFESJES, les représentants des pays développés, membres des deux conférences, c'est à dire la Belgique, le Canada, le Canada - Québec, la France et le Luxembourg, les représentants de cinq pays des 19 pays en voie de développement, membres des deux conférences qui se remplacent par ordre alphabétique et le Secrétaire Général du S.T.P.

A la réunion de Liège tous les pays étaient représentés à l'exception de la République Centrafricaine.

Ainsi, ont pris part aux travaux de la réunion du Comité Paritaire :

- Son Excellence Monsieur Soulé DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Populaire du Bénin, Président en exercice de la CONFESJES et Président de la réunion;
- Son Excellence Monsieur MUTEMBEREZI Pierre-Claver, Ministre de l'Education Nationale du Rwanda et Président en exercice de la CONFEMEN.

Les Représentants de la Belgique, du Canada, du Canada-Québec, de Djibouti, de la France, du Gabon, de la Haute Volta, du Haïti et du S.T.P.

../..

En présentant le Projet de Budget, document qui fait partie intégrante de ce rapport, le Secrétaire Général du S.T.P. a fait remarquer que le budget proposé diffère de celui de l'exercice en cours, du fait

- de l'augmentation de 7 à 15 % prévue pour les salaires des agents du S.T.P. étant entendu que le Gouvernement Sénégalais a augmenté de 15 à 20 % les salaires de tous les fonctionnaires du Sénégal;
- de l'inclusion du budget remanié du conseil permanent de la Médecine du Sport qui se veut autonome; et
- du renouvellement du matériel d'impression anciennement offert par l'ACDI, indispensable pour la publication du "Bulletin de liaison du S.T.P." recommandé par la 33e session de la CONFEMEN.

Cette présentation a été suivie d'une discussion très animée, les représentants des pays développés faisant entendre la position catégorique de leurs Gouvernements respectifs de ne pas aller au delà de 10 % d'accroissement du budget par rapport à l'exercice en cours, alors que le projet de budget dans sa globalité, accusait un accroissement important.

Le projet fut examiné partie par partie: fonctionnement, médecine sportive et matériel d'impression.

1. Budget de fonctionnement du S.T.P.

Budget qui passe de 36.248.780 F CFA en 1980 à 41.296.455 F CFA soit une augmentation de 13,9 % a été voté par le Comité, qui a fait les recommandations suivantes au S.T.P. :

- 1°) La ventilation des dépenses à chaque article devra être plus précise et plus détaillée;
- 2°) Réduction au strict minimum des dépenses du Secrétariat Technique p.e. communications téléphoniques avec les Etats membres, participation aux Colloques Internationaux sans importance évidente pour les deux Conférences;
- 3°) Pour ses déplacements le Commissaire aux Comptes devra voyager en classe économique; ...

.../...

- 4°) Toute recommandation de la Conférence ayant une incidence budgétaire devra être soumise à la réunion du Comité Paritaire pour une décision concertée;
- 5°) Pour les années prochaines les projets de budget devront être présentés en différentes devises des Etats membres, en vue de leur permettre d'apprécier leurs contributions.

2. Budget du Conseil Permanent de la Médecine du Sport.

Comme il ressort de l'introduction à l'annexe 1 de projet du budget, le Conseil Permanent de la Médecine du Sport (C.P.M.S.) se veut être autonome financièrement pour pouvoir agir efficacement dans son domaine d'activité. Or les participants à la réunion du Comité Paritaire qui venaient de voter le budget de fonctionnement du S.T.P. avec des recommandations qui ont pour but d'empêcher la croissance budgétaire d'une façon exagérée, ont fait remarquer ce qui suit :

- 1°) Il faut interdire la multiplication d'organismes sans objectifs précis qui viennent alourdir et handicaper les moyens financiers des conférences;
- 2°) Ne pas entrer en détails du budget qui passe de 1.200.00 F CFA à 6.480.000 F CFA et qui ne donnent d'ailleurs pas d'explications souhaitées. Une somme forfaitaire de 2.125.000 F CFA fut attribuée au C.P.M.S.;
- 3°) Le CPMS continuera à fonctionner comme à l'accoutumée, au sein du STP et devra être prêt, par le canal du Secrétaire Général du STP, seul autorisé à siéger à la réunion du Comité Paritaire, à fournir les explications d'utilisation de ce budget.

3. Coût du Matériel d'Impression

Ce matériel est estimé à 11 Millions de F.CFA. Compte tenu de la position des Pays développés quant au taux maximum toléré pour l'accroissement du budget, les mêmes Etats font savoir qu'il est impensable d'envisager l'achat de ce matériel en une seule fois. Plusieurs propositions furent avancées :

- Achat de ce matériel sur trois ans ;

.../...

- 2) Réorienter d'ores et déjà le projet vers la programmation de l'enseignement rural et artisanal intégré et le recyclage des maîtres de l'ERAI en collaboration avec les autres aides bilatérales ou multilatérales (Annexe 4).

Après s'être félicité de bonnes relations qui existent entre nos deux pays, la partie néerlandaise a fait remarquer que son intervention au Rwanda se limite à l'envoi des volontaires et à la recherche en matière d'enseignement, étant donné que le Rwanda ne fait pas partie des pays à concentration. Néanmoins, elle a suivi avec intérêt l'exposé du Ministre de l'Education Nationale qui a expliqué en détails la position du Gouvernement rwandais quant au projet de coopération en question.

Aussi, s'est-elle déclarée favorable à continuer le projet afin d'arriver aux résultats concrets. Ensuite elle a fait savoir qu'elle nous fera part de sa position réfléchie sur les deux alternatives lui présentées dans deux mois au plus tard. Pendant ce temps, le projet se poursuivra comme dans le passé.

Enfin, les deux parties ont conclu sur la ferme détermination de poursuivre le projet, à réorienter selon la forme à convenir de commun accord.

Elles ont reconnu chacune en ce qui la concerne, la nécessité d'augmenter le personnel oeuvrant dans le projet et de régler par une convention tous les problèmes divers (congés, limite de responsabilité des coopérants), qui pourraient entraver la bonne marche du projet.

CONCLUSION.

Les autorités néerlandaises ont marqué un avis favorable à la continuation du projet entrepris dans le cadre de l'enseignement rural et artisanal intégré. Elles sont d'accord avec sa réorientation selon notre proposition et nous fera savoir sa position définitive dans deux mois, après lecture du rapport de la mission effectuée dernièrement dans notre pays.

x

x

x

VISITE DU MINISTRE AU MINISTERE BELGE
DE LA COOPERATION.

A l'A.G.C.D., le Ministre de l'Education Nationale s'est entretenu avec Monsieur A. PRIGNON, Directeur Général de l'Administration à l'A.G.C.D., H. SANTKIN, Conseiller à l'A.G.C.D. entourés de leurs collaborateurs, chefs de services de recrutement du personnel de coopération, de bourses d'études et du service médical. Leur entretien a porté sur :

- les livres de Français sans Frontières (2e partie)
- le personnel de Coopération,
- les bourses d'études
- logements des professeurs à la Faculté de Médecine.

1° Livres de Français sans Frontières.

Dans le cadre de la Coopération belgo-rwandaise, la Belgique contribuait d'une façon efficace à l'enseignement du Français dans les écoles secondaires. Avec la réforme scolaire en cours dans notre pays, il a été décidé que les cours de "Français Sans Frontières", anciennement donnés au Tronc Commun, seront donnés aux enfants des classes de 7^e et de 8^e années primaires. La 1^{ère} partie de ce cours a été livrée à temps et est en application en 7^e année, tandis que la 2^e partie, destinée à la 8^e année se fait trop attendre.

Par sa lettre N° 09.02/4340 du 18 septembre 1980, adressée à l'Ambassadeur du Royaume de Belgique à Kigali, le Ministre de l'Education Nationale rappelait l'urgence qu'il y a pour l'envoi de ces livres vu la rentrée scolaire fixée au 22 septembre 1980.

Dans sa réponse du 30 septembre 1980, le Chargé d'Affaires de Belgique à Kigali disait : "ce retard ne pourra hélas pas être comblé aussi rapidement que souhaité. La procédure budgétaire vient d'être entamée et on ne peut raisonnablement pas attendre la fourniture des manuels que pour la fin de la présente année civile".

Le Directeur d'Administration de l'A.G.C.D. a fait plutôt comprendre que les crédits sont disponibles, le dossier est prêt et est déposé dans les services du Premier Ministre, la lettre de commande est prête et l'imprimeur aussi est prêt.

.../...

Seulement l'administration belge est telle que pour tout engagement budgétaire, il faut un accord préalable du "Comité des budgets". Or ce Comité, dont on attend la constitution très prochainement, n'existe pas depuis un certain temps. Dès que l'autorisation est signée, l'imprimeur qui sera contacté dès à présent pour entamer le tirage, se hâtera pour terminer les travaux et l'expédition se fera par avion. Vu l'ampleur du travail à effectuer on ne pourra compter sur ces livres qu'avec le début du second trimestre. Il a promis qu'il allait contacter l'imprimeur qui commencerait à faire le travail en attendant la lettre de commande.

2° Personnel de Coopération.

Abordant ce point, nos interlocuteurs nous ont fait part des difficultés budgétaires que connaît actuellement la Belgique, les difficultés qui ont fait que le Premier Ministre a décidé qu'il n'y aurait pas de nouveaux recrutements.

Mais la lettre du 13 octobre 1980 du Premier Ministre a permis de débloquer la situation en accordant une faveur aux recrutements pour le Rwanda. Le processus en cours permettra, toute restriction budgétaire gardée, de recruter 7 Unités nouvelles sur 13 promises lors de la dernière Commission Technique mixte pour l'enseignement, tenue à Kigali en mai 1980.

Il s'agit de :

1 Licencié en Psycho-Pédagogie pour l'I.P.N.

3 Unités pour le B.P.E.S.

2 Infirmières pour Kabgayi et Rwamagana 89

1 A2 Mécanicien pour l'E.T.O.

1 Planificateur pour le Ministère, déjà en place.

Les économistes ne seront pas recrutés et les mutations ne sont plus possibles étant donné que les intéressés se sont désistés après être contactés. Il faudra par contre se prononcer sur les dossiers des deux médecins proposés pour la Faculté de Médecine :

- Docteur Tony METZ - Médecin Interniste
- Docteur Walter MEYSKENS - Pédiatre.

.../...

Pour la dentisterie, poste non prévu mais à pouvoir urgent, vu qu'il n'y a pas un dentiste à l'Hôpital Universitaire de Butare, il y a lieu de demander au dentiste du Centre Hospitalier de Kigali, d'aller prêter quelques heures de cours à la Faculté de Médecine et de pratique à l'Hôpital Universitaire. Il s'agira pour le Ministère de l'Education Nationale du Rwanda de s'entendre avec le Ministère de la Santé Publique.

3° Bourses d'études.

Au volet "bourses d'études", le Ministre de l'Education Nationale s'est étonné de l'ampleur avec laquelle le quota de bourses réservées au Rwanda diminue passant de 40 en 79 à 37 en 80 et à 25 en 1981/1982.

La partie belge a fait savoir que ceci est dû aux crédits qui diminuent suite à l'index du coût de vie qui monte en Europe. Et pour éviter toute éventualité de perte de bourses, comme c'est le cas chaque année, il a été convenu de faire l'attribution des bourses à temps et de procéder à l'examen de candidatures sur place au mois de février de chaque année, au plus tard. L'A.G.C.D. dépechera son fonctionnaire à Kigali pour s'occuper de ce travail en collaboration avec les services concernés du Ministère rwandais de l'Education.

4° Logement des Professeurs à la Faculté de Médecine.

Le Ministre de l'Education Nationale a rappelé que suite aux derniers pourparlers sur la Faculté de Médecine, il était attendu que la Belgique construirait 6 logements pour les professeurs. La partie belge a fait savoir que si les fonds pouvaient se libérer, elle considère que la priorité absolue doit être réservée à la construction du pavillon de la médecine interne, dont les conditions actuelles de travail ne sont pas acceptables, par rapport aux logements des médecins.

CONCLUSION :

Vu la compression importante et presque régulière des bourses accordées dans le cadre de la coopération belgo-rwandaise, il est plus économique et utile de concentrer plus d'efforts à l'organisation sur place du 2e cycle dans les disciplines importantes et consacrer toutes les bourses en Belgique à la formation des cadres supérieurs au niveau de 3e cycle.

x x

x

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE.

PROJET DE BUDGET

EXERCICE FINANCIER 1981

Secrétariat Technique Permanent

Compte bancaire 500-510/U -

U.S.B. - D A K A R

CHAPITRE I - PERSONNEL

TITRE	INDICATIONS	VOTE 1980	MESURES NOUVELLES	PREVU 1981
I - 1	Indemnités personnel d'encadrement	4.080.000	180.000	4.260.000
I - 2	Salaire personnel d'appoint	8.349.600	1.580.000	9.930.000
I - 3	Avancement	420.000	420.000	840.000
I - 4	Heures supplémen- taires	100.000	Néant	100.000
I - 5	Charges sociales	1.863.486	186.349	2.049.835
I - 6	Assurances personnel	596.200	59.620	655.820
T O T A U X		15.409.286	2.426.369	17.835.655

2.426.369 en mesures nouvelles.

- I - 1 - Le service de documentation est devenu une division à part entière, compte tenu de l'importance de ce secteur. La documentaliste qui jusqu'ici percevait une indemnité forfaitaire de 20.000F/mois devra, comme tous les autres chefs de division, percevoir désormais une indemnité de 35.000F/Mois soit une différence de 15.000/Mois. $(15.000 \times 12) = 180.000F$.
- I - 2 - D'une manière générale, les salaires au SENEGAL ont connu une progression allant de 10 % à 40 % depuis le 1er/I/1980. Il est donc nécessaire de procéder à un réajustement modulé des salaires du personnel d'appoint compte tenu de cette situation.
- I - 3 - Sept agents du service doivent avancer $(5000F/Mois \times 7) \times 12 = 420.000$
- I - 5 - L'augmentation des salaires du personnel d'appoint justifie cette hausse de 10 % des prévisions de l'année dernière.

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT

: TITRE :	INDICATIONS	: VOTE :	MESURES :	PREVU :
:	:	: 1980 :	: NOUVELLES :	: 1981 :
: II - I :	Fournitures de bureau	: 600.000 :	Néant	: 600.000 :
: II--22 :	Téléphone	: 900.000 :	"	: 900.000 :
: II - 3 :	Correspondances	: 850.000 :	"	: 850.000 :
: II - 4 :	Eau - Electricité	: 535.000 :	130.000	: 665.000 :
: II - 5 :	Impression documents	: 1.650.000 :	Néant	: 1.650.000 :
: II - 6 :	Documentation	: 284.000 :	70.000	: 354.000 :
: II - 7 :	Entretien matériel	: 1.400.000 :	Néant	: 1.400.000 :
: II - 8 :	Entretien des locaux	: 250.000 :	70.000	: 320.000 :
:	:	:	:	:
:	T O T A U X	: 6.469.000 :	270.000	: 6.739.000 :

270.000 en mesures nouvelles

II - 4 - 130.000 (en prévision de l'augmentation du coût de l'énergie)

II - 6 - 70.000 Ce service doit disposer de documents techniques de base - Cette augmentation s'explique par la nécessité d'acquérir des collections d'ouvrages spécialisés (pédagogie-médecine du sport etc...)

II - 8 - Somme prévue pour l'achat de produits d'entretien.

CHAPITRE III - MATERIEL

: TITRE :	INDICATIONS	: VOTE :	MESURES :	PREVU :
:	:	: 1980 :	: NOUVELLES :	: 1981 :
:	Equipement	: 700.000 :	Néant	: 700.000 :
:	T O T A U X	: 700.000 :	Néant	: 700.000 :

CHAPITRE IV MISSION

		VOTE	NOUVELLES	PREVU
		1980	MESURES	1981
:IV - I	:Conférence annuelle de:			
:	:1'Education :			
:	:3 billets à 300.000 :			
:	:15 j à 25.000 :			
:	:15 j à 18.000 :	1.545.000	Néant	1.545.000
:IV - 2	:Conférence annuelle de:			
:	:la Jeunesse et de :			
:	:Sports :			
:	:3 billets à 300.000 :			
:	:15 j à 25.000 :			
:	:15 j à 18.000 :	1.545.000	"	1.545.000
:IV - 3	:Présence du Secréta-			
:	:riat aux colloques, :			
:	:séminaires sur l'Educa-			
:	:tion, la Jeunesse et :			
:	:et le sport :	3.050.000	"	3.050.000
:IV - 4	:Réunion annuelle de :			
:	:synthèse de la :			
:	:CONFEMEN :	1.050.000	450.000	1.500.000
:IV - 5	:Contact du secrétaire :			
:	:Général avec les :			
:	:Présidents en exercice :			
:	:I billet à 300.000 :			
:	:10 j à 25.000 :	550.000	"	550.000

.../...

CHAPITRE IV (SUITE)

:	:	REPORT	:	<u>7.740.000</u>	:	450.000	:	8.190.000	:
:IV - 6	:	Comité paritaire	:	444.000	:	444.000	:	838.000	:
:	:	2 billets à 300.000	:	:	:	:	:	:	:
:	:	16 j ind. à 13.000	:	:	:	:	:	:	:
:IV - 7	:	Présence secrétariat	:	500.000	:	Néant	:	500.000	:
:	:	Comité programme	:	:	:	:	:	:	:
:	:	A.C.C.T.	:	:	:	:	:	:	:
:IV - 8	:	Présence secrétariat	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Conseil consultatif	:	250.000	:	Néant	:	250.000	:
:	:	A.C.C.T.	:	:	:	:	:	:	:
:IV - 9	:	Conférence générale	:	:	:	:	:	:	:
:	:	UNESCO ou BIE	:	:	:	:	:	:	:
:	:	1 billet à 300.000	:	800.000	:	250.000	:	550.000	:
:	:	10 j d'indemnités x 25.000	:	:	:	:	:	:	:
:IV -10	:	Commissaire aux comptes	:	:	:	:	:	:	:
:	:	1 billet à 481.200	:	408.000	:	181.200	:	589.200	:
:	:	6 j ind. à 13.000	:	:	:	:	:	:	:
:IV -11	:	Manutention	:	-	:	400.000	:	400.000	:
:	:	T O T A U X	:	10.142.000	:	1.225.200	:	11.367.200	:

IV - 11 - Le transport des documents lors des conférences annuelles, justifie cette mesure (200.000F session ordinaire CONFESJES, 200.000 F session ordinaire CONFEMEN).

CHAPITRE V TRANSPORT

: TITRE :	INDICATIONS	: VOTE : : 1980	: NOUVELLES : : MESURES	: PREVU : : 1981	:
: V - 1 :	:Entretien véhicule de :	550.000	: 150.000	: 700.000	:
:	:service et mobylettes :	:	:	:	:
: V - 2 :	:Assurances - Vignettes:	175.000	: 17.500	: 192.500	:
: V - 3 :	:Carburant :	700.000	: 140.000	: 840.000	:
: V - 4 :	:Indemnités kilométri- ques	:1.200.000	: 528.000	:1.728.000	:
: V - 5 :	:Transport personnel :	:	:	:	:
:	:subalterne :	504.000	: 120.000	: 624.000	:
:	T O T A U X	:3.129.000	: 955.500	:4.084.500	:

IV - 1 - Compte tenu de l'âge du véhicule et des mobylettes, leur entretien devient plus coûteux ce qui justifie l'augmentation de ce titre.

V - 3 - Cette augmentation de 20 % s'explique par les montées imprévisibles du prix du carburant que nous ne maîtrisons pas.

V - 4 - Cette augmentation se justifie d'une part par le fait que la Documentaliste percevra désormais cette indemnité et d'autre part par le fait que le prix du carburant ayant augmenté, il y a lieu de maintenir la moyenne prévue.

CHAPITRE VI RELATIONS PUBLIQUES

: TITRE :	INDICATIONS	: VOTE : : 1980	: NOUVELLES : : MESURES	: PREVU : : 1981	:
: VI - 1 :	:Accueil personnalités :	260.000	: 50.000	: 310.000	:
: VI - 2 :	:Divers et imprévus :	240.094	: 20.006	: 260.100	:
:	T O T A U X	: 500.094	: 70.006	: 570.100	:

V - 1 - Une augmentation de 50.000F en raison des visites de plus en plus nombreuses de certaines personnalités.

R E C A P I T U L A T I O N

CHAPITRE	I	P E R S O N N E L	17.835.655
CHAPITRE	II	F O N C T I O N N E M E N T	6.739.000
CHAPITRE	III	M A T E R I E L	700.000
CHAPITRE	IV	M I S S I O N	11.367.200
CHAPITRE	V	T R A N S P O R T	4.084.500
CHAPITRE	VI	R E L A T I O N S P U B L I Q U E S	570.100

T O T A U X : 41.296.455

Arrêté le présent budget à la somme de :

QUARANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE
QUATRE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS CFA.

ANNEXE 1 : BUDGET CONSEIL PERMANENT

MEDECINE DU SPORT

ANNEXE 2 : BULLETIN DE LIAISON

ANNEXE 3 : IMPRIMERIE

PROJET DE BUDGET DU CONSEIL PERMANENT
DE LA MEDECINE DU SPORT.

ANNEXE I.

NOTE EXPLICATIVE

Ce budget était régulièrement incorporé dans celui du fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent, avec une prévision annuelle de 1.200.000 Francs CFA. Le constat satisfaisant de voir les activités du conseil prendre de l'importance au fil des ans, a conjointement amené le S.T.P. et les responsables du conseil à proposer à votre haute approbation son budget en annexe.

Une telle procédure permettra au conseil d'avoir à sa disposition un budget réel pour mener plus efficacement ses actions qui se révèlent de plus en plus fructueuses.

C'est le cas de l'élaboration d'un ouvrage de médecine du sport qu'il souhaite mettre à la disposition des facultés de médecine, pour l'enseignement de cette discipline etc...

A l'issue des travaux de l'assemblée générale du C.P.M.S. tenue à Port-au-Prince, en septembre, quelques modifications ont été opérées dans le projet initial qui vous a été transmis. Nous soumettons donc à votre haute approbation le projet, tel que souhaité par le conseil.

PROJET DE BUDGET

---:---:---

CHAPITRE I. = FONCTIONNEMENT

TITRES	INDICATIONS	PREVU
I - I	Fournitures du bureau	500.000
II - 2	Téléphone	200.000
III - 3	Correspondances	300.000
IV - 4	Impression documents	1.000.000
V - 5	Secrétaire dactylo	
	forfait (60.000 x 12)	720.000
T O T A U X		2.720.000

CHAPITRE II - MISSIONS

TITRES	INDICATIONS	PREVU
II - 1	Participation du Président:	
	et de Secrétaire Général à:	
	CONFEJES 2 billets à	960.000
	300.000 + 20 jours de mis-	
	sion à 18.000.	
II - 2	Présence de tout membre du:	
	bureau aux Réunions, collo-	800.000
	ques séminaires du CPMS.	
II - 3	Tournée experts C.P.M.S	
	pour session formation	2.000.000
	dans pays membres.	
T O T A U X		3.760.000

R E C A P I T U L A T I O N

---:---:---:---:---:---:---:---

CHAPITRE I.	FONCTIONNEMENT	2.720.000
-------------	----------------	-----------

CHAPITRE II.	MISSIONS	3.760.000
--------------	----------	-----------

6.480.000
=====

Arrêté le présent projet de budget à la somme de :

SIX MILLIONS QUATRE CENTS QUATRE VINGT MILLE FRANCS CFA.

NOTE DE PRESENTATION
DU BUDGET DU BULLETIN DE LIAISON DU
SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

---:---:---:---

: I - Titre du projet : Réapparition du bulletin de liaison. :

: II - Origine : Réunion des correspondants nationaux :
: (janvier 1980) :

: A. CARACTERISTIQUES :

: III - Etat de la question : Lors de la réunion de synthèse :
: préparatoire à la 33e session de la CONFEMEN (Dakar, du :
: 5 au 9 Janvier 1980), les correspondants nationaux ont :
: recommandé la reprise d'un bulletin de liaison sous une :
: forme signalétique. :

: IV - Objectifs : :
: - Circulation de l'information entre les Etats membres; :
: - échange de points de vue sur les grands problèmes de :
: l'éducation et de la formation; en vue de susciter et :
: de renforcer la coopération entre les Etats. :

: V - Participants : :
: Tous les Etats membres et les organismes intéressés. :

VI - Décision de la XXXIIIe session de la CONFEMEN

Lors de la XXXIIIe session de la CONFEMEN tenue à Kigali du 12 au 16 Avril 1980 la Commission ministérielle, après en avoir longuement délibéré, a retenu les conclusions ci-après:

- 1°/ - Le bulletin de liaison sera repris conformément à la maquette préparée par la France sur demande du STP.
 - 2°/ - La France s'engage à supporter les frais de parution du numéro zéro (0) et offre une bourse d'une durée d'un an pour la formation du technicien qui s'occupera du bulletin à partir du 1er janvier 1982.
 - 3°/ - Le bulletin paraîtra 3 fois en 1981. Les coûts d'impression et d'expédition de ces 3 numéros feront l'objet d'un budget annexe que le STP préparera et présentera au comité paritaire.
- Le STP est chargé de négocier avec le CESTI de Dakar les termes d'un accord partant sur l'impression de ces trois numéros du bulletin de liaison du S.T.P.
- 4°/ - Le budget du STP supportera entièrement le traitement du technicien et les coûts d'impression et d'expédition à partir du 1er janvier 1982.
 - 5°/ - Tous les Etats membres et les Organisations intéressées sont invités à contribuer à la vie du bulletin (cf projet 30 - STP - 01 page 26 du recueil des résolutions et projets de coopération pour l'intersession 1980 - 1981).

La Conférence

BULLETIN DE LIAISON DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

ANNEXE II

PROJET DE BUDGET

IMPRESSION	1.750.000
FRAIS D'EXPEDITION	150.000
<u>T O T A L</u>	1.900.000 F CFA =====

Pour les 3 numéros prévus pour l'année 1981 :

$$1.900.000 \times 3 = 5.700.000 \text{ F}$$

=====

Arrêté le présent budget à la somme de :

CINQ MILLIONS SEPT CENT MILLE FRANCS CFA.

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE

E T

DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE.

---:---:---:---

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

ANNEXE III

MATERIEL A RENOUVELER POUR L'ATELIER
DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

P R I X :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| 1) - A.B. DICK 375 Offset | = 5.200.000 Frs |
| 2) - Clicheur Offset A.B. DICK | = 440.000 Frs |
| 3) - Compocarte I.B.M. | = 4.500.000 Frs |
| 4) - Photocopieuse APECO/M-520/525 | = 971.000 Frs |

T O T A L = 11.111.000Frs

(Voir les prospectus délivrés par les maisons spécialisées de la place)

-----:-----

Le Secrétariat Technique Permanent des Conférences Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française est un organisme de coordination et d'exécution.

Il est chargé, entre autres tâches, de la publication, de l'édition et de la diffusion des actes officiels des dites conférences = compte-rendu des sessions annuelles, documents préparatoires aux réunions d'experts, aux colloques, aux séminaires et compte-rendus de ces réunions.

L'équipement actuel de l'imprimerie avait été acquis il y a plus de dix ans, grâce à la générosité de l'agence canadienne de développement (A.C.D.I.).

Ce matériel à présent, vétuste est souvent en panne et risque de compromettre nos activités.

Il conviendrait donc de doter le Secrétariat Technique Permanent d'un matériel moderne dans les meilleurs délais possibles le budget en cours d'exécution ne permettant pas d'acquérir les machines indispensables mentionnées dans le budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute appréciation.

A N N E X E S

-----:-----:-----

1. Résolution du Comité Paritaire
2. Lettres au Premier Ministre de la République
du Sénégal
3. Tableau Synoptique des Contributions des
Etats membres
4. Projet de réorientation du Projet
"Inspection - Guidance et Formation Permanente
des maîtres des maîtres des travaux pratiques
de l'E.R.A.I.".

x

x

x

Réunion du Comité Paritaire

RESOLUTION N° 1

Le Comité Paritaire des Conférences Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française, réuni à Liège le 15 octobre 1980, dans le cadre de la XIème Session de la CONFEJES,

- ARRETE le budget de fonctionnement de 1981 à la somme de quarante cinq millions trois cent vingt et un mille quatre cent cinquante cinq francs C.F.A.

- MAINTIENT le barème des contributions;

FRANCE		45 %
CANADA		
Gouvernement Fédéral	17 %	{ 34 %
Gouvernement Québec	17 %	
BELGIQUE		11 %
LUXEMBOURG		2 %
Pays en voie de développement		0,4 %

- FIXE une contribution exceptionnelle de 1 % à chaque pays membre en voie de développement pour le Renouvellement du matériel dont le budget annexé est arrêté à la somme de huit millions six cent onze mille francs C.F.A.

- SOUHAITE que les Etats membres s'acquittent de leurs contributions annuelles au plus tard à la fin du premier semestre de l'année d'exercice.

Liège le 15 octobre 1980

Le Comité Paritaire.

Réunion du Comité Paritaire

RESOLUTION N° 2

Le Comité Paritaire réuni à Liège le 15 octobre 1980, dans le cadre de la XIème session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, mandate les Présidents en exercice de la CONFESJES et de la CONFEMEN pour solliciter auprès du Gouvernement SENEGALAIS l'exonération des frais de douane relatifs à l'acquisition du matériel technique et d'équipement.

Liège, le 15 octobre 1980.

Le Comité Paritaire.

Liège, le 15 octobre 1980.

Monsieur Abdou DIOUF,
Premier Ministre du Gouvernement
de la République du Sénégal,
Building Administratif,
DAKAR

S E N E G A L

Monsieur le Premier Ministre,

Le Comité Paritaire des Conférences Ministérielles de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, réuni à Liège le 15 octobre 1980, a l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'exonération des frais de douanes relatifs à l'acquisition du matériel technique et d'équipement destiné à son secrétariat technique permanent.

Le Comité Paritaire saisit cette occasion pour vous renouveler l'expression de sa haute gratitude.

Le Président en exercice de la
la CONFESJES,

(Sé)

Soulé DANKORO
Ministre de la Jeunesse et des
Sports de la République Populai-
re du Bénin.

Le Président en exercice de
la CONFEMEN,

(Sé)

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale
du Rwanda.

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANÇAISE.

T A B L E A U S Y N O P T I Q U E

Secrétariat Technique Permanent
BP. 3220 - 3314 - DAKAR -
Banque : U.S.B. 500-510/U
Tél : 21-10-30
Télex : 204 CONFMEJS SG -

Sommes dues par les pays membres au titre des cotisations annuelles.

PAYS MEMBRES	Sommes dues au 30/11/79	Contribution 1980	Versements effectués du 30/11/79 au 31/3/80	Sommes dues au 11/4/1980	Versements effectués du 12/4/80 au 23/5/80	Sommes dues au 24/5/1980	Versements effectués du 24/5/80 au 30/9/80	Sommes dues au 1/10/1980	OBSERVATIONS
BELGIQUE	5.952.198	4.119.366	Néant	10.071.564	2.183.850	7.887.714	4.538.201	3.349.513	
BENIN	128.152	149.795	Néant	277.947	Néant	277.947	Néant	277.947	
BURUNDI	510.362	149.795	Néant	660.157	Néant	660.157	Néant	660.157	
CANADA :									
Gt Fédéral	Néant	6.366.293	Néant	6.366.293	Néant	6.366.293	6.366.293	Néant	
Gt Québec	Néant	6.366.292	Néant	6.366.292	Néant	6.366.292	Néant	6.366.292	
CAMEROUN	233.152	149.795	123.529	259.418	Néant	259.418	233.152	26.266	
COTE D'IVOIRE	128.152	149.795	Néant	277.947	Néant	277.947	Néant	277.947	
CONGO	251.681	149.795	Néant	401.476	Néant	401.476	Néant	401.476	
CENTRAFRIQUE	Néant	149.795	Néant	149.795	Néant	149.795	Néant	149.795	
DJIBOUTI	128.152	149.795	Néant	277.947	Néant	277.947	277.947	Néant	
FRANCE	Néant	16.851.951	Néant	16.851.951	Néant	16.851.951	16.851.951	Néant	
GABON	405.186	149.795	300.000	254.981	Néant	254.981	254.981	Néant	
HAÏTI	1.410.362	149.795	812.500	747.657	1.680.264	Néant	-	Néant	
HAUTE-VOLTA	448.362	149.795	2.250.000	Néant	448.362	Néant	-	Néant	
ILE MAURICE	254.772	149.795	165.439	239.128	Néant	239.128	58.498	180.630	
ILES COMORES	356.681	149.795	Néant	506.476	Néant	506.476	Néant	506.476	

.../...

T A B L E A U S Y N O P T I Q U E (S U I T E)

LUXEMBOURG	251.681	748.976	251.681	748.976	Néant	748.976	Néant	748.976
MADAGASCAR	478.362	149.795	Néant	628.157	Néant	628.157	Néant	628.157
MALI	Néant	149.795	Néant	Néant	Néant	Néant	-	Néant
NIGER	281.657	149.795	Néant	431.452	149.452	281.657	Néant	281.657
RWANDA	282.812	149.795	Néant	432.607	128.152	304.455	Néant	304.455
SEYCHELLES	128.152	149.795	Néant	277.947	Néant	277.947	128.152	149.795
TOCHAD	705.186	149.795	Néant	657.981	Néant	854.981	Néant	854.981
TOGO	328.740	149.795	Néant	478.535	Néant	478.535	Néant	478.535
ZAIRE	510.362	149.795	Néant	660.157	Néant	660.157	Néant	660.157
SENÉGAL P.M. - Emoluments du personnel de Direction et charges pertinentes au logement du Secrétariat technique permanent (17.000.000)	13.174.164	37.448.780	3.903.149	48.221.841	4.590.023	45.012.387	28.709.175	16.303.212

Demande tenir compte
1.434.000 versée en 1977

Projet de réorientation du Projet "Inspection-Guidance et
Formation Permanente des Maîtres des Travaux Pratiques de
l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré"
Coopération Rwando-Néerlandaise.

=====

(document de travail).

1. Situation actuelle.

En Septembre 1980, une Mission mixte Rwando-Néerlandaise a effectué une évaluation intérimaire du projet; 12 mois après son démarrage effectif. Au terme de cette mission, les 2 parties sont arrivées à des conclusions divergentes quant à l'avenir du Projet.

a. Pour la partie Néerlandaise :

- retirer toute l'équipe néerlandaise,
- mettre fin au projet.

b. pour la partie rwandaise :

- maintenir l'équipe actuellement en place, à l'exception de Monsieur BOCNE, expert pour l'Artisanat, en raison de ses difficultés de communication. Quant à Monsieur Van Tuyn, Chef de Projet et expert pour l'agriculture, le maintenir du moins jusqu'à la fin de la 1ère phase en attendant les conclusions de l'évaluation post-opérationnelle en fin de la 1ère phase ;
- créer un cadre juridique de coopération Rwando-Néerlandaise (convention, statut du personnel...);
- poursuivre le projet jusqu'à la fin de la 1ère phase.

2. Perspectives d'avenir.

A. 1ère alternative.

En attendant la réorientation du projet, compte tenu des observations faites par la mission d'évaluation et de certains critères de coopération néerlandaise, il convient de continuer

.../...